

Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer

100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 CAMPING LE GRAND SABLE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le compte administratif 2017 a été voté le 30 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et recouvre les services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le grand sable :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Grand Sable (régies).

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 239 373,32 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 46 % des dépenses de fonctionnement du camping le Mesnil (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer

100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 213 971,95 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs (2014 : 220 722,99 €, 2015:229 589,63€, 2016 : 230 662,74 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	78 297,00 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	110 000,00 €	Recettes des services	237 507,29 €
Autres dépenses de gestion courante	159,16 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières	150,00 €	Dotations et participations	
Dépenses exceptionnelles	0,00 €	Autres recettes de gestion courante	0,14 €
Autres dépenses	2 520 €	Recettes exceptionnelles	
Excédent brut reporté		Recettes financières	
Total dépenses réelles	191 126,16 €	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	22 845,79 €	Total recettes réelles	237 507,43 €
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 865,89 €
Total général	213 971,95 €	Total général	239 373,32 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER
 100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : 02.35.83.95.42
 📧 : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER
 100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : 02.35.83.95.42
 📧 : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Représentation graphique du budget principal -

Dépenses	Recettes
Charges à caractère général : 76 297,00 €	Produit des services : 237 507,29 €
Charges de personnel : 110 000,00 €	
Autre : 25 674,95 €	

Dépenses	Recettes
Dépenses d'équipement : 30 862,49 €	Autre : 22 845,79 €
Autre : 3 774,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

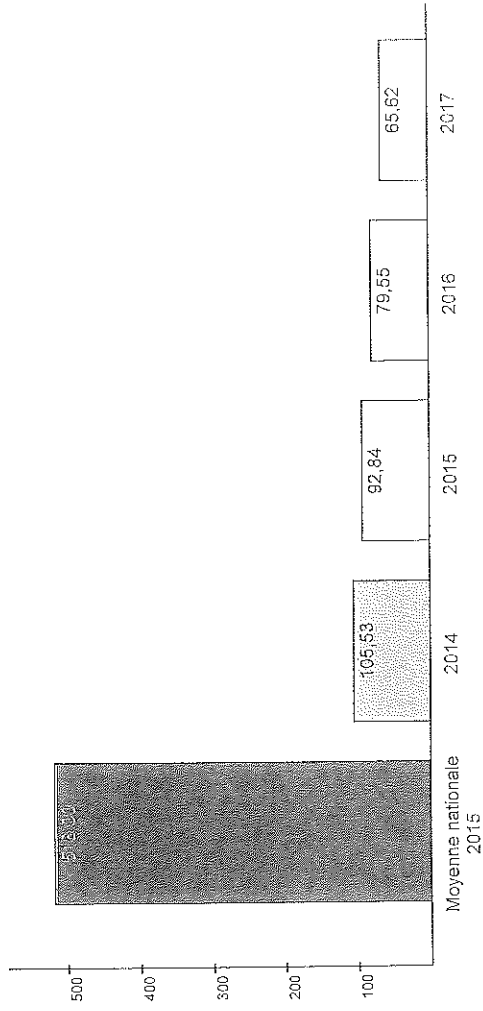
SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
CAMPING LE GRAND SABLE	14 699,36
Total	14 699,36

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



Fait à Saint Aubin le 11 avril 2018



Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer

100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018 CAMPING LE GRAND SABLE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
 La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 30 mars 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et recouvre des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le Grand Sable :
 Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le grand sable (règles).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 230 000,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48 % des dépenses de fonctionnement du camping le Grand Sable (ceux-ci se répartissent sur

Mairie de Saint-Aubin-sur-Mer

100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 ✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

les budgets annexes et mairie).

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 263 510,65 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs (2014 : 220722,99 €; 2015: 229 380,63€; 2016 : 230 662,74 €)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	135 200,65 €	Excédent brut reporté	84 608,65 €
Dépenses de personnel	112 200 €	Recettes des services	230 000,00 €
Autres dépenses de gestion courante	400,00 €	Impôts et taxes	
Dépenses financières	750,00 €	Dotations et participations	
Dépenses imprévues	6 960,00 €	Autres recettes de gestion courante	1,00
Autres dépenses	8 000,00 €	Recettes exceptionnelles	
Excédent brut reporté		Autres recettes	
Total dépenses réelles	22 965,00 €	Total recettes réelles	230 001,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	1 866,00 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Total général	316 475,65 €
Total général	316 475,65 €		

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Grand Sable regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740
Département de la Seine-Maritime
Canton de Saint-Valéry en caux
☎ : 02.35.83.03.16
☎ : 02.35.83.95.42
✉ : mairie.saintaubinsurmer.76@wanadoo.fr

- on recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Solde d'investissement reporté	9 210.16 €
Remboursement d'emprunts	2 500.00 €	Virement de la section fonctionnement	30 000.00 €
Divers Equipement	45 948.76 €	Mise en réserves	
Dépenses 23	14 700.00 €	Subventions travaux	7 839.60 €
Dépenses Imprévues	5 000.00 €	Emprunt	
/Opérations d'ordre	1 866.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	22 965.00 €
Total général	70 014.76 €	Total général	70 014.76 €

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- mur de soutènement
- rénovation de la salle de jeux
- achat tracteur tondeuse

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 7 050.60 € (DETR)
- dsil : 789.00 €

Fait à Saint-Aubin le 11 avril 2018.

